

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 9 MAI 2023 À 19 H
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS**

Sont présents : Monsieur Jacques Poulin, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Roxane Boutet, conseillère, district n° 1
Manon Huard, conseillère, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Myriam Deroy, conseillère, district n° 4
Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

Monsieur le maire demande d'observer un moment de silence à la mémoire de monsieur Jean Laliberté, ex-maire de Fossambault-sur-le-Lac.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023

3. CORRESPONDANCE

3.1 Liste de la correspondance du mois d'avril 2023

4. GESTION DES FINANCES

4.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril 2023

4.2 Adoption des comptes à payer au 30 avril 2023

4.3 État des immeubles dont les taxes sont impayées au 31 décembre 2022

4.4 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 3 / Réfection de l'infrastructure des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial d'une partie de la rue Gingras, ainsi qu'une section de la piste multifonctionnelle / Excavation Jos Pelletier (2007) inc.

4.5 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 2 / Réfection de la toiture, du clocher de l'abside et divers / Chapelle Saint-Joseph-du-Lac / Construction Côté et Fils inc.

5. AFFAIRES COURANTES

5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

5.2 Adoption du Règlement 12380-2023 relatif à la démolition d'immeubles

5.3 Création d'un comité de démolition / Règlement 12380-2023 relatif à la démolition d'immeubles

5.4 Demande d'acquisition d'une partie de terrain / Lot 5 854 778 appartenant à la Ville

5.5 Demande d'aide financière / Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) / Réaménagement de la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite / Hôtel de Ville

5.6 Permutation du périmètre urbain / Ville de Fossambault-sur-le-Lac

5.7 Autorisation de signature / Offre de services de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) / Diagnose 2.0 du lac Saint-Joseph

5.8 Rétrocession du lot 6 418 857 au Club nautique du lac St-Joseph (CNLSJ)

5.9 Autorisation / Avis d'assujettissement au droit de préemption / 19, rue Gauvin

5.10 Octroi de contrat / Horticultrice / Entrepreneure Chantal Emond

5.11 Nomination de monsieur André Belliveau au poste de préposé à l'aqueduc et égout

- 5.12 Embauche d'un journalier saisonnier permanent / Service des travaux publics
- 5.13 Embauche d'une coordonnatrice en loisirs par intérim
- 5.14 Octroi de contrat / Déneigement des voies publiques / Saisons 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 / ADV Excavation inc.
- 6. **PARTIE INFORMATIVE**
- 7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 8. **AFFAIRES DIVERSES**
- 9. **PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

70-05-2023

- 1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

71-05-2023

- 2. **PROCÈS-VERBAL**
- 2.1 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 tel que déposé;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

- 3. **CORRESPONDANCE**
- 3.1 **Liste de la correspondance du mois d'avril 2023**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois d'avril 2023 et invite les membres du conseil à la consulter.

- 4. **GESTION DES FINANCES**
- 4.1 **Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril 2023**

Le directeur général dépose, aux membres du conseil municipal, le rapport budgétaire au 30 avril 2023 et les invite à le consulter.

72-05-2023

- 4.2 **Adoption des comptes à payer au 30 avril 2023**

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 30 avril 2023 totalisant 969 300,89 \$.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 avril 2023 totalisant une somme de 969 300,89 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

73-05-2023

4.3 État des immeubles dont les taxes sont impayées au 31 décembre 2022

Le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, dépose au conseil une liste des immeubles dont les taxes n'ont pas été payées, en tout ou en partie, au 31 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à procéder aux mesures légales nécessaires, afin de recouvrer les taxes impayées au 31 décembre 2022, et ce, au moment qu'il le jugera opportun.

74-05-2023

4.4 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 3 / Réfection de l'infrastructure des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial d'une partie de la rue Gingras, ainsi qu'une section de la piste multifonctionnelle / Excavation Jos Pelletier (2007) inc.

ATTENDU la correspondance du 24 avril 2023 de la firme GBI Experts-conseils, recommandant le paiement du décompte progressif n° 3 à l'entreprise Excavation Jos Pelletier (2007) inc. dans le cadre des travaux de réfection de l'infrastructure des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial d'une partie de la rue Gingras, ainsi qu'une section de la piste multifonctionnelle (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 133 695,71 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Excavation Jos Pelletier (2007) inc. dans le cadre des travaux de réfection de l'infrastructure des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial d'une partie de la rue Gingras, ainsi qu'une section de la piste multifonctionnelle;

QUE cette dépense soit défrayée à même les Règlements d'emprunt numéros 12260-2022 et 12320-2022.

75-05-2023

4.5 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 2 / Réfection de la toiture, du clocher de l'abside et divers / Chapelle Saint-Joseph-du-Lac / Construction Côté et Fils inc.

ATTENDU la correspondance du 3 mai 2023 de la firme Atelier 4^e Niveau recommandant le paiement du décompte progressif n° 2 à l'entreprise Construction Côté et Fils inc. dans le cadre des travaux de réfection de la toiture, du clocher de l'abside et divers de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 83 537,58 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Construction Côté et Fils inc. dans le cadre des travaux de réfection de la toiture, du clocher de l'abside et divers de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac;

QUE cette dépense soit défrayée à même la subvention à recevoir de la MRC de La Jacques-Cartier, le surplus affecté et le surplus non affecté.

76-05-2023

5. AFFAIRES COURANTES

5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties aux Règlements relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 27 avril 2023;

ATTENDU le tableau-synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Roxane Boutet
APPUYÉ par la conseillère Myriam Derooy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau en vertu des Règlements relatifs aux PIIA;

QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur les demandes assujetties aux PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

77-05-2023

5.2 Adoption du Règlement 12380-2023 relatif à la démolition d'immeubles

La conseillère Myriam Derooy informe l'assemblée que le règlement cité en rubrique a pour but d'encadrer la démolition d'immeubles patrimoniaux situés sur le territoire de la ville de Fossambault-sur-le-Lac.

ATTENDU QUE le projet de loi 69 intitulé Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives est entré en vigueur le 1^{er} avril 2021;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac doit adopter le règlement prévu au chapitre V.0.1 du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) afin de contrôler la démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac doit se doter d'un comité de démolition afin de pouvoir rendre des décisions sur les demandes, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QUE ce règlement vise à assurer la protection du patrimoine bâti et la réutilisation adéquate du sol dégagé;

ATTENDU QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 avril 2023;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 11 avril 2023 ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Deroy
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 12380-2023 relatif à la démolition d'immeubles, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

78-05-2023

5.3 Création d'un comité de démolition / Règlement 12380-2023 relatif à la démolition d'immeubles

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a adopté le règlement prévu au chapitre V.0.1 du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) afin de contrôler la démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac doit se doter d'un comité de démolition afin de pouvoir rendre des décisions sur les demandes, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QUE le comité doit être formé de trois membres du conseil municipal et d'un membre suppléant;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac procède à la création d'un comité de démolition et nomme mesdames Manon Huard, conseillère district numéro 2, Myriam Deroy, conseillère district numéro 4 et monsieur Michael Tuppert, conseiller district numéro 3, pour siéger au comité ainsi que madame Emmanuelle Roy, conseillère district numéro 5, comme membre suppléante;

QUE le comité de démolition aura pour mandat :

1. D'étudier les demandes de démolition d'un immeuble devant être soumises à l'étude par le comité selon le Règlement 12380-2023 relatif à la démolition d'immeubles;
2. D'accepter ou de refuser les demandes de certificat d'autorisation de démolition; de fixer les conditions nécessaires à l'émission d'un certificat d'autorisation de démolition;
3. D'exercer tout autre pouvoir que lui confère la loi ou le Règlement 12380-2023 relatif à la démolition d'immeubles.

79-05-2023

5.4 Demande d'acquisition d'une partie de terrain / Lot 5 854 778 appartenant à la Ville

ATTENDU la demande d'acquisition d'une partie de terrain, lot 5 854 778 appartenant à la Ville, de 9198-6786 Québec inc. (document en annexe);

ATTENDU QUE la Ville ne désire pas vendre une partie de terrain du lot 5 854 778 lui appartenant en raison de la présence de zones humides dans le secteur demandé et de l'obligation d'y faire du remblaiement;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil refuse la demande d'acquisition d'une partie de terrain, lot 5 854 778 appartenant à la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, par 9198-6786 Québec inc., en raison, entre autres, de la présence de zones humides dans le secteur demandé et de l'obligation d'y faire du remblaiement.

80-05-2023

5.5 Demande d'aide financière / Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) / Réaménagement de la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite / Hôtel de Ville

ATTENDU QUE la Ville désire réaménager la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite à l'hôtel de ville pour la rendre accessible et sécuritaire;

ATTENDU QUE cette rampe d'accès date de plus de vingt-cinq (25) ans;

ATTENDU les plans déposés par la firme MEROX architecture inc. (document en annexe);

ATTENDU QUE la Ville désire déposer, un projet de réaménagement de la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Roxane Boutet
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Municipalité autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) relativement au projet de réaménagement de la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite à l'hôtel de ville, et ce, pour la rendre accessible et sécuritaire;

De signifier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que la Ville a pris connaissance du guide du Programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

De signifier au MAMH que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus et d'entretien du projet. Elle assumera également tous les coûts non admissibles au Programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

QUE le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, soit autorisé à signer tout document à cet effet.

81-05-2023

5.6 Permutation du périmètre urbain / Ville de Fossambault-sur-le-Lac

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est à revoir son Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire modifier les délimitations de son périmètre d'urbanisation et par conséquent, procéder à une demande de permutation;

ATTENDU QUE la demande de permutation vise à inclure au périmètre urbain (PU) une superficie de 190 000 m² et à exclure une superficie d'environ 225 000 m²;

ATTENDU QUE la carte accompagnant la demande se nommera : Demande de permutation de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac dans le cadre de la révision du PMAD (document en annexe);

ATTENDU QUE la demande de permutation répond aux critères de permutation de la CMQ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Deroy

APPUYÉ par la conseillère Manon Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac soit favorable à cette demande.

82-05-2023

5.7 Autorisation de signature / Offre de services de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) / Diagnose 2.0 du lac Saint-Joseph

ATTENDU les discussions survenues entre les trois villes riveraines concernant la diagnose 2.0 du lac Saint-Joseph;

ATTENDU l'offre de services, en deux volets, présentée par la CBJC, datée du mois d'avril 2023 (document en annexe);

ATTENDU QUE la Ville préconise l'option A de cette offre;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont

APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer l'offre de services de la CBJC, datée du mois d'avril 2023, de spécifier notre accord à l'option A et de défrayer les coûts inhérents à cette option;

QUE cette dépense soit défrayée à même le surplus affecté.

83-05-2023

5.8 Rétrocession du lot 6 418 857 au Club nautique du lac St-Joseph (CNLSJ)

ATTENDU l'entente notariée intervenue entre le CNLSJ et la Ville de Fossambault-sur-le-Lac le 27 janvier 2021 (document en annexe);

ATTENDU QUE cette entente spécifie que la Ville doit rétrocéder au CNLSJ le terrain qu'elle a acquis de ce dernier, soit le lot 6 418 857, si une bibliothèque n'y est pas érigée;

ATTENDU QUE la Ville a décidé de ne pas construire une nouvelle bibliothèque;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE rétrocéder au CNLSJ le lot 6 418 857 tel que mentionné dans l'entente notariée du 27 janvier 2021;

QUE le maire, monsieur Jacques Poulin et le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, soient autorisés à signer tout document à cet effet;

QUE tous les frais soient à la charge de la Ville;

QUE cette dépense soit défrayée à même le budget de fonctionnement.

84-05-2023 5.9 Autorisation / Avis d'assujettissement au droit de préemption / 19, rue Gauvin

ATTENDU QUE le 14 mars 2023, le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a adopté le Règlement numéro 12360-2023 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis;

ATTENDU QUE pour exercer le droit de préemption, un avis d'assujettissement doit être inscrit au Registre foncier du Québec;

ATTENDU QUE par la présente résolution, le conseil souhaite assujettir au droit de préemption un immeuble de la ville de Fossambault-sur-le-Lac, lequel est situé sur le lot suivant :

LOT : 4 744 034

ATTENDU QUE cet immeuble n'est pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1) et qu'il n'a pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19);

ATTENDU QUE le 1^{er} juin 2021, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 12050-2021 intitulé Plan d'urbanisme Bâtir 2031;

ATTENDU QUE le droit de préemption est un des outils favorisant la mise en œuvre de la planification municipale;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser l'inscription, au Registre foncier du Québec, d'un avis d'assujettissement, d'une période de 10 ans, à l'égard de l'immeuble suivant, et ce, à des fins d'habitation, d'environnement, d'espace naturel, espace public, terrain de jeux, accès à l'eau et parc, de développement économique local conformément au chapitre III de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre 47.1) d'infrastructure publique et service d'utilité publique, de transport collectif ainsi que de réserve foncière :

Adresse	Matricule	Lot	Propriétaire
19, rue Gauvin	1995-83-2250	4 744 034	François Marceau

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document à cet effet;

QUE tous les frais inhérents à cette action soient défrayés à même le budget de fonctionnement.

85-05-2023

5.10 Octroi de contrat / Horticultrice / Entrepreneure Chantal Emond

ATTENDU l'absence de l'horticultrice de la Ville pour une durée prolongée;

ATTENDU QU'il y a lieu de combler cette absence;

ATTENDU l'offre reçue de l'entrepreneure Chantal Emond (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Dero

APPUYÉ par la conseillère Manon Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer un contrat à l'entrepreneure Chantal Emond pour la période estimée de 2 à 3 jours par semaine (26 à 30 heures);

QUE les honoraires soient de 45 \$ de l'heure;

QUE cette dépense soit défrayée à même le budget de fonctionnement et le surplus non affecté.

86-05-2023

5.11 Nomination de monsieur André Belliveau au poste de préposé à l'aqueduc et égout

ATTENDU les besoins de la Ville au poste de préposé à l'aqueduc et à l'égout, en raison du départ de monsieur Bruce Aikens;

ATTENDU QUE monsieur André Belliveau, présentement journalier-opérateur classe 1, a complété avec succès la formation nécessaire pour la partie aqueduc de ce poste et que les examens pour la partie eaux usées auront lieu prochainement;

ATTENDU la recommandation de monsieur Daniel Côté, directeur du Service des travaux publics (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard

APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac procède à la nomination de monsieur André Belliveau, à titre de préposé à l'aqueduc et à l'égout, pour une durée minimale annuelle de 34 semaines. La rémunération demeure la même puisqu'il s'agit de la même échelle salariale que son poste initial.

87-05-2023

5.12 Embauche d'un journalier saisonnier permanent / Service des travaux publics

ATTENDU les besoins de la Ville au poste de journalier en raison de la promotion de monsieur André Belliveau au poste de préposé à l'aqueduc et à l'égout;

ATTENDU QUE la Ville souhaite procéder à l'engagement d'un journalier saisonnier permanent, pour une durée annuelle d'au moins 26 semaines, au Service des travaux publics;

ATTENDU la recommandation de monsieur Daniel Côté, directeur du Service des travaux publics (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Roxane Boutet
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac procède à l'embauche de monsieur Mathieu Boucher-Drapeau, à titre de journalier saisonnier permanent, pour une durée minimale annuelle de 26 semaines, et ce, rétroactivement au 24 avril 2023. La rémunération est fixée à l'échelon 2 de l'échelle salariale de journalier. La période de probation est d'une durée de 6 mois, tel que prévu à l'entente des employés cols bleus.

88-05-2023 **5.13 Embauche d'une coordonnatrice en loisirs par intérim**

ATTENDU le départ de madame Ann-Julie Lamarre, coordonnatrice des loisirs, pour un congé de maternité d'approximativement 12 mois;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer madame Lamarre pour cette période;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Roxane Boutet
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE procéder à l'embauche de madame Dominique Breton au poste de coordonnatrice par intérim pour une durée approximative de 12 mois, le ou vers le 22 mai 2023;

QUE la rémunération est fixée à l'échelon 6 de l'échelle salariale de technicienne en administration, secrétaire de direction et coordonnatrice en loisirs.

89-05-2023 **5.14 Octroi de contrat / Déneigement des voies publiques / Saisons 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 / ADV Excavation inc.**

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié par le biais du site SEAO et du journal Constructo pour le déneigement des voies publiques pour les saisons 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028;

ATTENDU les soumissions reçues des entreprises ADV Excavation inc. et Multi-Vrac Écono en date du 4 mai 2023;

<u>Entrepreneurs</u>	<u>Taxes en sus</u>
• ADV Excavation inc.	452 050 \$
• Multi-Vrac Écono	950 354 \$

ATTENDU la plus basse soumission conforme reçue de l'entreprise ADV Excavation inc. (document en annexe);

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics, monsieur Daniel Côté (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat à l'entreprise ADV Excavation inc. au montant de 452 050 \$ plus les taxes applicables, pour le déneigement des voies publiques pour la saison 2023-2024, les années subséquentes 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 seront défrayées selon les clauses incluses au devis;

QUE le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, soit autorisé à signer le contrat à intervenir entre les parties;

QUE cette dépense soit défrayée à même le budget de fonctionnement approprié pour l'année concernée et le surplus non affecté.

6. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le maire informe la population sur les sujets suivants :

6.1 Décès de monsieur Jean Laliberté

Monsieur le maire informe l'assemblée que la famille de monsieur Jean Laliberté, ex-maire de Fossambault-sur-le-Lac de 2009 à 2017, vous accueillera au Centre communautaire Desjardins le samedi 20 mai de 9 h 30 à 11 h 30.

6.2 Décès de monsieur Gabriel Kirouac

Monsieur le maire souligne le décès de monsieur Gabriel Kirouac, à l'âge de 98 ans et demi. Il offre ses plus sincères condoléances à la famille.

6.3 Journal « L'Entre-Guillemets »

La prochaine édition du journal « L'Entre-Guillemets » paraîtra le 1^{er} juin prochain.

6.4 Journée nationale des patriotes

Les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés le lundi 22 mai prochain en raison de la Journée nationale des patriotes.

6.5 Journée de l'arbre

La Journée de l'arbre aura lieu le samedi 27 mai prochain au Centre communautaire Desjardins, de 8 h 30 à 12 h. Du compost sera disponible gratuitement, sous réserve des disponibilités.

6.6 Vente de cartes de plage

Exceptionnellement, l'hôtel de ville sera ouvert deux samedis pour la vente des cartes d'accès à la plage exclusivement, soit les samedis 27 mai et 10 juin de 8 h 30 à 16 h.

6.7 La grande journée des petits entrepreneurs

La grande journée des petits entrepreneurs aura lieu le 3 juin 2023 au Centre communautaire Desjardins de 10 h à 14 h. La population est invitée à venir les encourager.

6.8 Semaine québécoise des personnes handicapées

La semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1^{er} au 7 juin 2023. Monsieur le maire rappelle l'importance de demeurer courtois et de respecter les stationnements réservés aux personnes handicapées.

6.9 Référendum du 28 mai concernant les Établissements de résidence principale

Monsieur le maire rappelle aux gens de la zone 55-RF et des zones contigües qu'il y aura un référendum le 28 mai prochain au Centre communautaire Desjardins. La Ville est contre la présence de la location à court terme dans ce secteur, considérant l'accroissement de la circulation et de l'incidence sur la vie paisible du secteur. Elle invite les gens à voter massivement en faveur du règlement interdisant la location à court terme et d'inscrire oui sur le bulletin de vote.

6.10 Défi Pissenlits

La population est invitée, encore cette année, à participer au Défi Pissenlits qui consiste à retarder la tonte des pissenlits, afin d'offrir cette riche source de pollen et de nectar aux abeilles et insectes pollinisateurs.

6.11 Plan stratégique de développement durable

Une rencontre de tous les comités d'actions ciblées est prévue le 30 mai prochain. Les plans d'action seront déposés.

6.12 Congrès de l'Union des municipalité (UMQ)

Monsieur le maire fait un résumé des faits saillants du congrès de l'UMQ.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 50, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. Le point 5.4 *Demande d'acquisition d'une partie de terrain / Lot 5 854 778 appartenant à la Ville.*
2. Les arbres tombés durant la saison hivernale et qui retrouvent dans le lac. Un projet de corvée est envisagé.
3. Le point 5.6 *Permutation du périmètre urbain / Ville de Fossambault-sur-le-Lac.*
4. La surveillance des travaux sur la rue des Dériveurs.

Fin de la période de questions à 20 h.

90-05-2023

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h.

Jacques Poulin, maire

Jacques Arsenault, greffier
CRHA